



Une session de travail avec les Églises sur le phénomène dit des « Enfants sorciers »

Le 7 juin 2006, la Coalition pour le Développement de la Petite Enfance dont Children's Voice est membre a organisé avec succès une importante session de travail autour du phénomène dit « Enfants Sorciers » à Goma. Deux ateliers avaient réuni :

- 1.- Les autorités de base
- 2.- Les Évêques des Églises catholiques, les Pasteurs des Églises protestantes et ceux du Réveil, les Imams musulmans et les responsables d'autres confessions religieuses.



Antoine Famba, présentant les préoccupations de notre ONG.

Discours d'ouverture de Monsieur Antoine Famba, le conseiller juridique de Children's Voice

Mesdames et Messieurs,

C'est pour nous une grande joie de nous retrouver devant vous pour parler de la situation de nos enfants accusés faussement de sorcellerie.

Le devoir de sauvegarde qui nous incombe particulièrement vis-à-vis de cette catégorie de personnes nous oblige tout d'abord à souligner que la recrudescence de la croyance dans la sorcellerie est en train de prendre une grande ampleur dans la société congolaise en général et dans la ville de Goma en particulier et qu'elle a aussi évolué en changeant d'orientation. Avant, c'est à des personnes âgées qu'on collait l'étiquette de sorcier, mais actuellement, c'est aux enfants. Vous avez pu remarquer comme nous que le Congo qui connaissait déjà le drame des enfants soldats, des enfants de la rue, des enfants victime de la violence sexuelle et autres fléaux est en proie depuis quelques années à ce nouveau phénomène tout aussi inquiétant.

Sa propagation dans la ville de Goma est devenue la cause de la plupart des crimes et traitements inhumains que subissent les enfants, appelés communément « sorciers ».

Nous avons vu le développement des tortures, des meurtres, de la soumission de ces enfants à la privation de nourriture pendant trois à cinq jours dans des cérémonies de délivrance pour les débarrasser du mal qui les possèdent. Nous les avons vus brûlés par certains pasteurs qui pensent que c'est la meilleure façon de leur faire avouer leur sorcellerie, et subir toutes sortes de violences physique et verbale les plus diverses telles que de leur verser de l'eau salée dans l'anus pour purger leur corps du mal, les fouetter, etc.

Et ce qui choque le plus, c'est de voir cette véritable tragédie se dérouler au su et au vu de tout le monde, c'est-à-dire que même les personnes conscientes se cachent derrière cette croyance.

Le pire est aussi que c'est souvent les membres de leur famille ou de leur milieu habituel qui leur collent l'étiquette de sorcier et exercent ensuite sur eux des actes ignobles, sans pitié ni pardon et parfois même avec une immoralité très accentuée.

Mesdames et Messieurs,

Cette réunion étant d'une importance capitale pour l'avenir de nos enfants, qui sont l'espoir de notre ville et de notre province, permettez-nous de vous faire palper concrètement cette réalité en vous citant, à titre d'exemple, quelques-uns des cas qui nous avaient alertés à CHILDREN'S VOICE. Nous citons :

- En 2003, une fillette a été lapidée à mort par les jeunes de son quartier qui l'accusaient d'être sorcière, à KATINDO gauche vers la paroisse Mont CARMEL, au motif qu'elle était à l'origine de la mort d'une de leurs locataires, morte en réalité du SIDA.
- Au mois d'août 2004, trois fillettes, une de 9 ans et deux de 13 et 14 ans, du quartier KESHERO ont été accusées d'être des sorcières responsables de la disparition dans l'autre monde de leur voisine de 11 ans. Elles ont été frappées et conduites au lac où elles ont été obligées de faire des incantations pour retrouver leur victime et leurs familles ont été chassées du quartier, alors que deux semaines plus tard la fille disparue était retrouvée à KALEHE. Mais celle-ci fut aussi accusée à son tour d'être possédée et de venir du deuxième monde, et ses parents, croyant à la sorcellerie l'ont confiée à une petite église du quartier pour sa délivrance au lieu de la faire soigner, alors qu'elle était voilée.
- Au mois de mai 2004, deux gamins de 6 et 8 ans de la même famille ont été torturés par leur papa avec un fer à repasser et enfermés dans une église pendant deux semaines. Selon le pasteur de l'église, ces enfants étaient des sorciers et portaient malheur, au motif qu'ils empêchaient leur père d'avoir de la chance de gagner de l'argent.

- En novembre 2004, deux jeunes filles de 14 et 15 ont été arrêtées pendant deux jours au cachot de la commune de KARISIMBI, accusées d'être des sorcières impliquées dans la disparition d'un bébé de deux ans. C'est parce que nous ne connaissons que trop bien les conséquences de garder des jeunes filles et des femmes dans des cachots que nous avons aussitôt mené les démarches pour les faire libérer, et nous les avons ramenées chez leurs parents. Le bébé disparu a été retrouvé plus tard à BUKAVU.
- En février 2005, un garçon de 11 ans atteint d'une insuffisance mentale a perdu son chemin. Venu de Gisenyi, il s'est retrouvé au Birere où il a été torturé et brûlé vif. Il est mort de ses brûlures à l'hôpital Docs de Goma.

Mesdames et Messieurs,

Devant tous ces témoignages, il est clair que les abus et violations des droits des enfants demeurent une réalité de tous les jours dans nos milieux habituels. Les enfants communément appelés « sorciers » sont souvent abandonnés à eux-mêmes, sans protection ni encadrement familial, et sont souvent encore privés de soins après leurs tortures. Ils se réfugient dans la rue et grossissent le rang des enfants de la rue avec tous les risques mettant leur vie en danger, tels que le vol, la drogue, le viol, la prostitution, le risque d'être tué, de contracter le VIH/SIDA, les IST, etc.

Devant cette situation, nous ne pensons pas qu'il suffira de croiser les bras en se disant simplement que CHILDREN'S VOICE pourrait se contenter de reconnaître les progrès importants déjà faits par certains parents, certaines ONG et l'État dans la lutte pour le rétablissement de l'enfant dans ses droits. Nous pensons qu'il faudrait lancer encore un cri d'alarme pour réveiller et provoquer une prise de conscience de tout un chacun.

Nous remercions de sa présence l'Autorité provinciale car sa participation à cette réunion est la preuve de l'intérêt qu'il accorde aux enfants et à leur bien-être. Nous remercions aussi de leur présence la Division Femme et Familles, les chefs des quartiers et leurs suites, les ONG locales et internationales, en vous exhortant tous à vous impliquer dans la lutte contre ce nouveau fléau.

Je vous remercie de votre attention.



Les Évêques des Églises catholiques, les Pasteurs des Églises protestantes et ceux du Réveil, les Imams musulmans et les responsables d'autres confessions religieuses.

Lecture du communiqué final par l'Imam musulman



Nous, Évêques, Révérends Pasteurs, Imams et Autres responsables des confessions religieuses, réunis en Atelier de réflexion sur le phénomène dit « Enfants Sorciers » à Goma, en date du 7 juin 2006, au Tabernacle de l'Hôpital Docs Heal Africa.

Après avoir examiné dans sa profondeur le phénomène de l'enfant accusé de sorcellerie dans la ville de Goma ;

Pendant que les Écritures Saintes ne reconnaissent pas en l'enfant la sorcellerie,

Attendu que les Églises et Confessions religieuses ont la noble mission de professer l'amour ;

Vu que le phénomène des enfants accusés de sorcellerie est en violation flagrante de cette dernière,

Déclarons :

1. Les confessions religieuses doivent continuer leur noble mission de propager la foi en Dieu, l'amour, la réconciliation et la libération des opprimés, sans discrimination ;
2. Elles doivent lutter contre toutes formes de violences commises à l'endroit de l'enfant accusé de sorcellerie ;
3. Elles doivent condamner énergiquement toute forme de violence (torture), à l'endroit de l'enfant au nom de la délivrance.

Nous nous engageons à :

1. Protéger l'enfant accusé de sorcellerie,
2. Assurer l'encadrement spirituel des serviteurs de Dieu, des parents et des enfants,
3. Vulgariser les droits et devoirs de l'enfant reconnus dans les textes juridiques nationaux, internationaux et les Saintes Écritures (Bible et Coran),
4. Demander à l'État d'assumer ses responsabilités envers les enfants.

Fait à Goma, le 7 juin 2006

Il faut souligner que malgré le travail réalisé, la tâche reste encore difficile car certaines autorités de la place sont fermement ancrées dans leur croyance en la sorcellerie, au point de pouvoir mettre des petites filles au cachot, en les exposant aux abus sexuels et autres formes de violence. Ces autorités sont loin de vouloir venir en aide à tous ces enfants stigmatisés et marginalisés.

Pourtant la Nouvelle Constitution de la République Démocratique du Congo à son article 41 § 4 stipule : « L'abandon et la maltraitance des enfants, notamment la pédophilie, les abus sexuels ainsi que l'accusation de sorcellerie sont prohibés et punis par la loi ».

Le travail devant être de longue haleine, la Commission Protection de l'Enfance du Nord-Kivu doit développer d'autres stratégies pour faire face à ce défi.

Children's Voice,
Goma, juin 2006.

Ci-dessous, en annexes, les notes de travail des deux ateliers de réflexion

